



**Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale**
HÉRAULT

Extrait du registre des délibérations
du Centre de gestion de la fonction
publique territoriale de l'Hérault

2024-D-072

Convoqué le 5 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au Domaine de Bayssan à Béziers, le 13 décembre 2024 à 8h30.

Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Frantz DENAT, René VERDEIL, Séverine SAUR, Marc ROUVIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT.

Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion : Pierre MATHIEU, Myriam GAIRAUD, Emilie CABELLO, André ARROUCHE.

Objet : Modification de la délibération n°2018-D-018 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique ;

VU décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment les articles 27 et 28 ;

VU le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés ;

VU la délibération n°2018-D-018 ;

CONSIDERANT

Par la délibération n°2018-D-018, le conseil d'administration du CDG34 a créé un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services correspondant à la strate démographique des communes de 40 001 à 80 000 habitants.

Cependant, une modification s'impose puisque le CDG34 doit désormais être assimilé à une commune de 80 001 à 150 000 habitants, en raison d'un effectif d'agents gérés compris entre 12 001 et 20 000 agents.

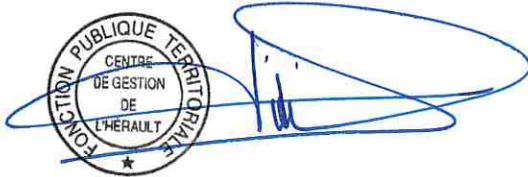
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser la modification de la délibération n°2018-D-018 portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des services en régularisant la strate démographique assimilée à une commune de 80 001 à 150 000 habitants.

Fait à Montpellier,

Le 18/12/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 18/12/2024 et de sa publication le 18/12/2024.